

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 55016-1-1:2010/A1:2010**

## **Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques - Partie**

Specification for radio disturbance and  
immunity measuring apparatus and  
methods - Part 1-1: Radio disturbance  
and immunity measuring apparatus -

Anforderungen an Geräte und  
Einrichtungen sowie Festlegung der  
Verfahren zur Messung der  
hochfrequenten Störaussendung

**10/2010**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 55016-1-1:2010/A1:2010 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 55016-1-1:2010/A1:2010.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

**Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques -**

**Partie 1-1: Appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques -  
Appareils de mesure  
(CISPR 16-1-1:2010/A1:2010)**

Anforderungen an Geräte und Einrichtungen sowie Festlegung der Verfahren zur Messung der hochfrequenten Störaussendung (Funkstörungen) und Störfestigkeit - Teil 1-1: Geräte und Einrichtungen zur Messung der hochfrequenten Störaussendung (Funkstörungen) und Störfestigkeit - Messgeräte  
(CISPR 16-1-1:2010/A1:2010)

Specification for radio disturbance and immunity measuring apparatus and methods - Part 1-1: Radio disturbance and immunity measuring apparatus - Measuring apparatus  
(CISPR 16-1-1:2010/A1:2010)

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 55016-1-1:2010; il a été adopté par le CENELEC le 2010-10-01. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

## CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

**Management Centre: Avenue Marnix 17, B - 1000 Bruxelles**

## Avant-propos

Le texte du document CISPR/A/876/CDV, futur amendement 1 à la CISPR 16-1-1:2010, préparé par le SC A du CISPR, Mesures des perturbations radioélectriques et méthodes statistiques, a été soumis au vote parallèle CEI-CENELEC et a été approuvé par le CENELEC comme amendement A1 à la EN 55016-1-1:2010 le 2010-10-01.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. CEN et CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Les dates suivantes ont été fixées:

- date limite à laquelle l'amendement doit être mis en application au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement (dop) 2011-07-01
- date limite à laquelle les normes nationales conflictuelles doivent être annulées (dow) 2013-10-01

---

## Notice d'entérinement

Le texte de l'amendement 1:2010 à la Norme internationale CISPR 16-1-1:2010 a été approuvé par le CENELEC comme amendement à la Norme Européenne sans aucune modification.

---